

Les mesures prises par les autorités communales visant à interdire l'accès aux pistes de VTT illégales sont-elles adaptées ?

En juillet dernier, les autorités communales de Val Terbi ont été vivement critiquées dans les médias et sur les réseaux sociaux en lien avec la fameuse affaire des pistes de VTT illégales. En effet, de nombreuses pistes de VTT ont été créées illégalement dans les forêts de notre commune par les amateurs de VTT, sans avoir demandé au préalable les autorisations nécessaires au propriétaire foncier et à l'office cantonal de l'environnement. Pour interdire l'accès à ces pistes de VTT illégales, le garde forestier de notre commune a volontairement abattu des arbres sur ces pistes pour y empêcher la pratique du VTT. Bien que je puisse parfaitement concevoir que certaines règles doivent être respectées en forêt pour la protéger et maintenir la biodiversité, cette mesure est drastique et dangereuse. En effet, je ne conteste en aucun cas les mesures prises sur le fond, mais la forme est particulièrement surprenante. C'est la raison pour laquelle je pose les 2 questions suivantes aux autorités communales :

- 1. Pourquoi les autorités communales ont-elles pris une telle mesure ?*
- 2. A l'heure actuelle où le canton fait activement la promotion de la mobilité douce dans le Jura, pourquoi les autorités communales ne favorisent-elles pas la création de pistes de VTT ou la légalisation des pistes de VTT actuelles dont l'accès a été interdit ? En effet, puisqu'il s'avère qu'une réelle demande existe pour la pratique du VTT dans notre région, notre commune et nos commerces locaux pourraient bénéficier de retombées économiques.*

Je remercie d'avance les autorités communales pour leur réponse.